

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENS**

Convocation
du 08/10/2024

**Nombre de
conseillers :**
En exercice : - 13
Quorum : ---- 07
Présents : --- 08

Absents : ---- 05
Pouvoirs : ---- 2
Votants : ---- 10

VOTE
Pour : ----- 10
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

Intercommunalité
**Communauté
d'agglomération**

**Délibération
N°2024-36**

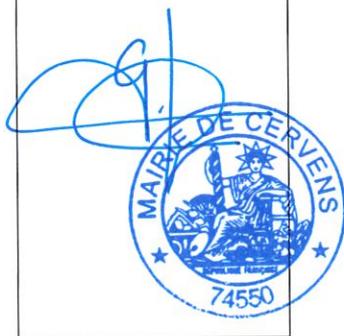
**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le : 21/10/2024

Reçue en Préfecture
Le : 21/10/2024

Publié sur le site de la
commune
Le : 21/10/2024

Le Maire Gil THOMAS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-217400530-20241015-D2024_36-DE

S²LOW

SEANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2024 à 19 H 30

L'an deux mille vingt-quatre le quinze octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaients présents : CALLENDRIER Michele / CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ LEYDIER Serge/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : SANDRAL Linda, MASSON Thibault, NOEL Ruta

Absents représentés : Thierry PROFFIT a donné pouvoir à Catherine VUARGNOZ, Sophie KELLER a donné pouvoir à Michèle CALLENDRIER

Secrétaire de séance : VUARGNOZ Catherine

OBJET : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
Eau potable 2023 de Thonon Agglomération.

LE MAIRE PRESENTE aux conseillers le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) **Eau potable** pour l'exercice 2023 de Thonon Agglomération, conformément au Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

IL RAPPELLE que ce document est produit chaque année pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ce rapport a été présenté au conseil communautaire de Thonon Agglomération le 24 septembre 2024.

LE MAIRE propose au conseil de prendre acte de ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

⇒ PREND ACTE et ADOPTE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) **Eau potable** pour l'exercice 2023 de Thonon Agglomération, tel qu'il est présenté.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Catherine VUARGNOZ

